



POUR QUI ?

Pour vous qui voulez assurer votre habitation : propriétaires occupants ou non occupants, locataires comme étudiants locataires (moins de 31 ans).

Le plus ? Notre offre « Spécial coup dur » dès la formule Initiale. Le Crédit Agricole prend immédiatement en charge ⁽¹⁾ :

- vos frais de relogement si vous êtes locataire ou étudiant,
- vos mensualités de prêt si vous êtes propriétaire,
- vos pertes de loyer si vous êtes propriétaire non occupant.

FORMULE INITIALE : L'ESSENTIEL N'EST PAS EN OPTION.

La formule Initiale, c'est déjà la garantie d'être – très – bien assuré :

- Incendie, dégât des eaux, vandalisme, bris de glace, tempête, grêle, neige, évènement climatique, inondation, catastrophe naturelle, technologique ou attentat : vous êtes couvert pour tous ces risques.
- Vos biens sont indemnisés selon leur état de vétusté.
- Et que vous soyez propriétaire occupant ou locataire, vous êtes :
 - assuré lorsque vous causez un dommage à un tiers ;
 - couvert par notre protection corporelle en cas d'évènement garanti ;
 - accompagné par nos services d'assistance en cas de sinistre garanti.

VOUS EN VOULEZ PLUS ?

CHOISISSEZ LES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES QUI VOUS RASSURENT :

- **Vous êtes locataire ?** Choisissez les options Vol ou Equipement+. Equipement+ vous apporte la garantie Dommage électrique ; et en plus, elle vous assure le rééquipement à neuf pour tous vos biens électroménagers, informatiques et Hi-Fi/vidéo/télévision de moins de 5 ans (hors panne) !
- **Vous êtes propriétaire ?** En complément de Equipement+, vous pouvez opter pour la reconstruction à l'identique de vos biens immeubles grâce à notre option Immo+.

FORMULE INTÉGRALE : VOTRE CADRE DE VIE EST PRÉSERVÉ ET VOUS VOUS RÉÉQUIPEZ À NEUF QUEL QUE SOIT L'ÂGE DE VOS BIENS.

- Quel que soit son ancienneté, votre mobilier est remplacé à neuf.
- Propriétaire occupant ou non occupant, nous garantissons la reconstruction à l'identique de votre logement.

Autre gage de sérénité, nous n'appliquons pas de franchise si vous n'avez déclaré aucun sinistre ou contentieux les trois dernières années d'assurance.

PERSONNALISATION : FAITES ÉVOLUER VOTRE CONTRAT EN FONCTION DE VOS BESOINS

Créez l'assurance Habitation qui vous ressemble : le Crédit Agricole s'adapte grâce à un large panel d'options. Par exemple :

- pour l'extérieur : le pack Loisir, le pack Jardin, le pack Canalisations ou le pack Piscine
- pour l'intérieur : la panne, le pack Multimédia et la perte de denrées en congélateur

(1) Si aucun sinistre ni contentieux déclaré au cours des 3 dernières années d'assurance.

Le contrat d'assurance Habitation est assuré par Pacifica, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A au capital entièrement libéré de 249.194.475 euros, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. .

Événements garantis et conditions indiqués au contrat.

Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social situé 25, rue Libergier - 51 088 REIMS – 394 157 085 RCS Reims - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° ORIAS 07 022 663 RCS.